

ÉVOLUTION DE LA MATURITÉ GYMNASIALE DANS LE CANTON DU JURA

*Rapport sur la localisation des élèves
de première année gymnasiale*

Avril 2026

Table des matières

Table des matières	2
Synthèse	4
1. Contexte et problématique	4
1.1 Cadre réglementaire	4
1.2 Modèles structurels envisageables	5
1.2.1 Modèle 10+4	5
1.2.2 Modèle 11+4	5
1.2.3 Modèle mixte 10/11+4	6
1.2.4 Conséquences sur le champ d'application du présent rapport	6
1.3 Options de localisation examinées	7
1.4 Vision et objectifs stratégiques du projet EVMG-JU	8
2. Arguments en faveur des options de délocalisation (A et B)	10
2.1 Stabilité de l'environnement pour l'élève	10
2.2 Continuité pédagogique et méthodologique	10
2.3 Mutualisation des infrastructures	10
2.4 Considérations politiques locales	11
3. Points de vigilance associés aux options de délocalisation (A et B)	11
3.1 Dimension pédagogique	11
3.1.1 Qualifications enseignantes	11
3.1.2 Mise en œuvre du Plan d'études cadre	12
3.2 Dimension organisationnelle et gouvernance	12
3.2.1 Dualité de l'autorité	12
3.2.2 Calendrier scolaire	13
3.2.3 Fragmentation des choix	13
3.3 Dimension identitaire	13
4. Analyse de l'option C — Centralisation au Lycée cantonal	14
4.1 Avantages de la centralisation	14
4.1.1 Gouvernance unifiée et clarté de l'autorité	14
4.1.2 Accès immédiat au corps enseignant qualifié	14
4.1.3 Mise en œuvre cohérente du Plan d'études cadre	14
4.1.4 Construction du sentiment d'appartenance	14
4.1.5 Accès aux spécificités du Lycée cantonal	15
4.1.6 Économies d'échelle et coûts planifiables	15
4.1.7 Cohérence régionale	15
4.2 Difficultés et points de vigilance de la centralisation	15
4.2.1 Impact sur les effectifs des écoles secondaires	15

4.2.2 Départ des élèves à profil gymnasial.....	15
4.2.3 Enjeux infrastructurels au Lycée cantonal	16
4.2.4 Impact sur l'emploi et transferts de personnel	17
4.2.5 Acceptabilité politique	17
4.2.6 Perte du réseau amical et transition anticipée	17
5. Enjeux systémiques pour les écoles secondaires	17
5.1 Conséquences de la diminution des effectifs en 11S.....	17
5.2 Enjeux liés au départ des élèves à profil gymnasial.....	18
5.3 Opportunités pour les écoles secondaires	18
6. Analyse économique comparative.....	18
6.1 Méthodologie d'estimation	18
6.2 Surcoûts des options A et B par rapport à l'option C.....	19
6.3 Coûts comparés selon les options	19
7. Expériences des cantons partenaires.....	19
7.1 Canton de Neuchâtel.....	20
7.2 Cantons de Vaud et Fribourg.....	20
7.3 Constat.....	20
8. Évaluation au regard des objectifs stratégiques	20
8.1 OS1 — Garantir l'aptitude générale aux études supérieures	21
8.2 OS2 — Préparer les élèves à assumer des responsabilités	21
8.3 OS3 — Maintenir l'équilibre du système de formation.....	21
8.4 OS4 — Préserver et valoriser les spécificités jurassiennes	21
8.5 OS5 — Assurer la cohérence régionale.....	22
8.6 OS6 — Conduire une réforme maîtrisée et soutenable.....	22
9. Grille d'analyse comparative	22
10. Conclusion	23
10.1 Constats	23
10.2 Prise de position analytique	24
Annexes.....	25
Annexe 1 — Sources réglementaires et institutionnelles	25
Annexe 2 — Littérature scientifique	25

Synthèse

Le présent document examine les implications des différentes options de localisation des élèves de première année gymnasiale dans le cadre de la mise en œuvre de l'évolution de la maturité gymnasiale (EVMG) dans le canton du Jura. **La question de la localisation ne se pose que dans le modèle 10+4** ; dans le modèle 11+4 comme dans le modèle mixte 10/11+4, l'ensemble des élèves de première année gymnasiale est centralisé au Lycée cantonal (cf. section 1.3). Afin de constituer un document autoporteur, il présente également de manière synthétique les modèles structurels envisageables (10+4, 11+4, mixte 10/11+4) ainsi que la vision et les objectifs stratégiques du projet EVMG-JU, tels qu'énoncés dans le *Rapport de consultation*.

L'analyse s'appuie sur la documentation du projet EVMG-JU, les échanges menés avec la Conférence des directions d'écoles secondaires (CODES), des expériences observées dans d'autres cantons, la littérature scientifique pertinente et les travaux du COPRO (Comité de projet EVMG).

L'examen des dimensions pédagogique, organisationnelle, financière, identitaire et systémique met en lumière des enjeux pour chacune des trois options envisagées. Le document présente les arguments favorables et les points de vigilance associés à chaque configuration avant de proposer une appréciation au regard des objectifs stratégiques du projet.

Les estimations financières disponibles suggèrent que les options de localisation hors du Lycée cantonal entraîneraient des surcoûts récurrents estimés entre CHF 300'000 et CHF 1'200'000 par année, selon la grille horaire et l'option retenue, auxquels pourraient s'ajouter des investissements infrastructurels dans les écoles secondaires. L'option de centralisation impliquerait pour sa part des adaptations des infrastructures du Lycée cantonal, avec des effets potentiels sur l'organisation des ressources et la gouvernance.

Au terme de l'analyse, l'option de centralisation au Lycée cantonal de Porrentruy paraît la plus directement compatible avec plusieurs objectifs stratégiques du projet EVMG-JU, notamment en ce qui concerne les conditions de mise en œuvre pédagogique et organisationnelle.

1. Contexte et problématique

1.1 Cadre réglementaire

La révision du Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et de l'Ordonnance y relative (ORM), entrée en vigueur le 1er août 2024, impose aux cantons de mettre en œuvre une formation gymnasiale d'au moins quatre années « spécialement conçues et organisées en fonction de la préparation à la maturité » (art. 6 ORM). Cette disposition abroge la possibilité d'un cursus gymnasial de trois ans avec

enseignement pré-gymnasial au secondaire I, modèle actuellement en vigueur dans le canton du Jura.

Le canton du Jura doit donc réorganiser sa formation gymnasiale selon l'un des trois modèles envisageables, présentés ci-après. Dans la configuration 10+4, la question de la localisation physique des élèves de première année gymnasiale se pose avec acuité. Dans le modèle mixte 10/11+4, en revanche, cette question ne se pose pas : les élèves de la voie 11+4 sont nécessairement au Lycée cantonal, et séparer les élèves de la voie 10+4 dans les écoles secondaires rendrait impossible la mutualisation des enseignements entre les deux cohortes de première année, engendrerait une démultiplication des cours génératrice de surcoûts considérables et installerait une hiérarchie visible entre les deux voies, contraire au principe d'équité.

1.2 Modèles structurels envisageables

Trois modèles structurels demeurent politiquement envisageables pour le canton du Jura. La présente section en fournit une description synthétique ; une analyse comparative approfondie figure dans le *Rapport de consultation* (sections 7.2 à 7.5) ainsi que dans le *Rapport sur les modèles structurels*.

1.2.1 Modèle 10+4

Le modèle 10+4 désigne une organisation de la scolarité dans laquelle les élèves accomplissent dix années de scolarité obligatoire, correspondant aux degrés primaire et secondaire I, puis quatre années de formation gymnasiale conduisant à la maturité. L'entrée en formation gymnasiale intervient à l'issue de la 10^e année HarmoS, soit avant la fin du cycle 3 de l'école obligatoire. La durée totale du parcours est de 14 ans, ce qui correspond à la durée actuelle du parcours jurassien 11+3 (*Rapport de consultation*, section 7.2).

Ce modèle permet de maintenir la durée totale des études à 14 ans. Il suppose en revanche une adaptation du cycle 3 de l'école obligatoire, notamment par l'intégration dans la première année de maturité gymnasiale de certains objectifs de la 11^e année du PER, et peut entraîner une diminution des effectifs en 11^e année de l'école obligatoire.

1.2.2 Modèle 11+4

Le modèle 11+4 prévoit l'entrée en formation gymnasiale après les onze années de scolarité obligatoire, avec une durée du cursus gymnasial portée à quatre ans. La durée totale du parcours s'élève alors à 15 ans, contre 14 dans le système actuel (*Rapport de consultation*, section 7.3).

Ce modèle permet de conserver l'intégralité du cycle 3 de l'école obligatoire et de maintenir les effectifs en 11^e année. Il implique toutefois un allongement d'une année de la durée totale des études. Les données disponibles ne permettent pas d'établir qu'un modèle 11+4 présente, en soi, de meilleurs résultats scolaires qu'un autre modèle

(Canton de Neuchâtel, 2024 ; *Rapport de consultation*, section 7.3). Dans cette configuration, la première année de localisation des élèves ne soulève pas de question spécifique, l'ensemble du cursus gymnasial se déroulant au Lycée cantonal.

1.2.3 Modèle mixte 10/11+4

Le modèle mixte 10/11+4 combine deux voies d'accès à la formation gymnasiale de quatre ans : une entrée après la 10^e année et une entrée après la 11^e année, selon des conditions d'admission à définir. Ce modèle est retenu comme offre unique dans certains cantons et comme alternative à d'autres structures gymnasiales dans plusieurs autres cantons (*Rapport de consultation*, section 7.4 ; *Rapport sur les modèles structurels*).

Dans les cantons qui appliquent ce type de modèle, une part importante des élèves emprunte généralement la voie 10+4. Cette répartition dépend toutefois des conditions d'admission et des pratiques cantonales. Le modèle mixte offre une certaine souplesse organisationnelle, mais suppose une définition précise des critères d'accès et une articulation claire entre les deux voies. Les cantons de Neuchâtel et de Vaud ont retenu ce modèle, ce qui constitue un élément de contexte pour la coordination régionale (*Rapport de consultation*, section 4.2).

1.2.4 Conséquences sur le champ d'application du présent rapport

L'analyse qui précède permet de préciser le champ d'application du présent rapport. La question de la localisation des élèves de première année — c'est-à-dire le choix entre les options A, B et C — ne se pose que dans le modèle 10+4.

Dans le modèle 11+4, la question est sans objet puisque l'ensemble du cursus gymnasial se déroule au Lycée cantonal.

Dans le modèle mixte 10/11+4, la centralisation au Lycée cantonal s'impose également, et ce pour quatre raisons cumulatives :

(a) *Impossibilité organisationnelle* — Les élèves de la voie 11+4 étant nécessairement au Lycée, localiser les élèves de la voie 10+4 dans les écoles secondaires séparerait physiquement deux cohortes suivant le même programme de première année gymnasiale (PEC 2024). Cette séparation rendrait impossible la mutualisation des cours communs et la constitution de groupes d'options viables.

(b) *Surcoûts prohibitifs* — La démultiplication des cours sur deux types de sites (Lycée et écoles secondaires) engendrerait des surcoûts récurrents très supérieurs à ceux estimés pour l'option A ou B dans un modèle 10+4 pur, où tous les élèves de première année relèvent d'une seule cohorte.

(c) *Risque de hiérarchisation des parcours* — La séparation physique entre les élèves « avancés » (voie 10+4, dans les ES) et les élèves « standards » (voie 11+4, au Lycée)

installerait une perception de maturité à deux vitesses, contraire au principe d'équité et à l'esprit du modèle mixte.

(d) *Accroissement des effectifs dans les écoles secondaires et enjeux financiers* — L'hypothèse symétrique — maintenir les élèves de la voie 11+4 dans les écoles secondaires pour leur première année gymnasiale — n'est pas davantage praticable. Contrairement au modèle 10+4, où le départ des élèves après la 10^e année réduit les effectifs en 11S, le maintien d'élèves gymnasiens dans les ES au-delà de la 11^e année constituerait un accroissement net des effectifs dans des établissements qui ne sont pas dimensionnés pour les accueillir. Cette configuration soulèverait une double problématique : d'une part, un besoin d'adaptation des infrastructures scolaires communales (salles de classe, salles spéciales, espaces communs) ; d'autre part, une question fondamentale de répartition des charges financières, les élèves relevant désormais de la formation gymnasiale cantonale tout en étant physiquement accueillis dans des établissements communaux. L'État serait amené à assumer des charges nouvelles à l'endroit des écoles secondaires ou à mettre en place des mécanismes de compensation dont la complexité et le coût n'ont pas été évalués à ce stade.

Le présent rapport examine donc exclusivement les options de localisation dans le cadre du modèle 10+4.

1.3 Options de localisation examinées

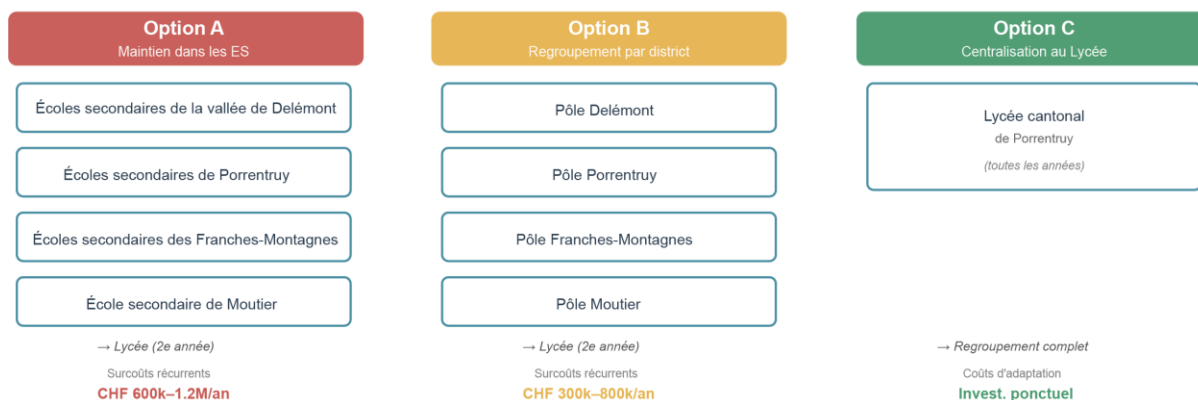
La question de la localisation physique des élèves de première année gymnasiale ne se pose que dans le modèle 10+4. Dans le modèle 11+4, l'ensemble du cursus se déroule au Lycée cantonal. Dans le modèle mixte, la coexistence de deux cohortes d'entrée (voie 10+4 et voie 11+4) impose leur regroupement au Lycée cantonal : une localisation différenciée des élèves de la voie 10+4 dans les écoles secondaires serait incompatible avec l'organisation commune des enseignements, engendrerait une démultiplication des cours et des surcoûts récurrents majeurs, et créerait de facto une maturité à deux vitesses perçue comme hiérarchisante. Les trois options ci-après ne concernent donc que le modèle 10+4.

Trois options sont analysées dans le présent document :

- **Option A — Maintien dans les écoles secondaires** : les élèves de première année gymnasiale restent dans les bâtiments de leur école secondaire d'origine, en classes séparées des élèves du secondaire I.
- **Option B — Regroupement par district** : les élèves sont regroupés dans une école secondaire par district (pôles éducatifs), afin de constituer des groupes d'effectifs suffisants.

- **Option C — Centralisation au Lycée cantonal** : tous les élèves de première année gymnasiale sont accueillis au Lycée cantonal de Porrentruy dès le début de leur cursus.

Options de localisation des élèves de 1ère année gymnasiale (modèle 10+4)



Note sur le degré d'instruction des options : les trois options de localisation ne présentent pas le même degré d'élaboration dans le présent document. L'option A (maintien dans les écoles secondaires d'origine) et l'option C (centralisation au Lycée cantonal) correspondent à des configurations dont les paramètres principaux peuvent être identifiés à partir des données existantes. L'option B (regroupement par district), en revanche, n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité spécifique à ce stade : les sites de regroupement, les seuils d'effectifs, les modalités de transport, la gouvernance propre à cette configuration et les conditions d'accueil dans les établissements retenus restent à définir. L'analyse qui en est proposée dans les sections suivantes repose par conséquent sur des extrapolations à partir de l'option A et sur des estimations de portée générale. Si cette option recueille un intérêt significatif lors de la consultation, une étude de faisabilité approfondie devra être conduite avant toute évaluation définitive.

Quelle que soit l'option retenue, les élèves de première année gymnasiale relèveraient de la division lycéenne et suivraient un programme conforme au PEC 2024. Leur organisation physique et institutionnelle varie toutefois selon l'option choisie, conformément aux exigences du RRM/ORM.

1.4 Vision et objectifs stratégiques du projet EVMG-JU

La localisation des élèves de première année gymnasiale constitue l'un des paramètres de mise en œuvre du projet EVMG-JU. Elle doit être appréciée au regard de la vision générale du projet et des objectifs stratégiques définis pour la suite des travaux.

Le *Rapport de consultation* (section 3.1) définit la vision du projet en ces termes :

« Le canton du Jura s'engage à faire de l'évolution de la maturité gymnasiale une opportunité de renforcement qualitatif de sa formation gymnasiale. Le Lycée cantonal de Porrentruy demeure un lieu d'apprentissage exigeant, de transmission culturelle, de formation scientifique et citoyenne, préparant les

élèves à réussir leurs études supérieures et à assumer des responsabilités au sein de la société. »

Cette vision s'inscrit dans un double impératif. D'une part, la mise en conformité réglementaire avec le cadre fédéral (art. 7 ORM 2023) constitue une obligation dont le non-respect entraînerait, à terme, la non-reconnaissance des certificats de maturité délivrés par le canton du Jura. D'autre part, les données du rapport Eberle (2025) révèlent que le taux d'abandon au bachelor universitaire s'élève à 25,5 % pour le Jura, contre 18,9 % en moyenne suisse, ce qui constitue un argument central en faveur d'une amélioration substantielle de la préparation aux études supérieures.

Le *Rapport de consultation* (section 3.3) définit six objectifs stratégiques qui guident l'ensemble des travaux du projet et constituent le référentiel d'évaluation des options de localisation analysées dans le présent document :

- **OS1 — Garantir l'aptitude générale aux études supérieures** : assurer que la formation gymnasiale jurassienne confère aux élèves les compétences disciplinaires et transversales constitutives de l'aptitude générale aux études, conformément aux exigences du PEC 2024.
- **OS2 — Préparer les élèves à assumer des responsabilités** : former des citoyens autonomes, capables de pensée critique et d'engagement responsable.
- **OS3 — Maintenir l'équilibre du système de formation** : préserver l'équilibre actuel entre formation gymnasiale et formation professionnelle, sans objectif d'augmentation du taux de maturité.
- **OS4 — Préserver et valoriser les spécificités jurassiennes** : inscrire la réforme dans la continuité des acquis du système actuel, notamment l'option spécifique théâtre, la filière bilingue avec Laufon et le climat scolaire favorable du Lycée cantonal.
- **OS5 — Assurer la cohérence régionale** : garantir la compatibilité du modèle jurassien avec ceux des cantons partenaires (BEJUNE, Bâle-Campagne) afin de préserver la mobilité des élèves.
- **OS6 — Conduire une réforme maîtrisée et soutenable** : mettre en œuvre la réforme selon une démarche progressive, concertée et financièrement soutenable.

La réforme représente ainsi davantage qu'une simple mise en conformité réglementaire : elle constitue une opportunité de renforcer la qualité de la formation gymnasiale jurassienne et d'améliorer la réussite des étudiants dans les études supérieures. Ces objectifs servent de base à l'examen comparatif des options de localisation.

Source : Rapport de consultation, sections 3.1 à 3.3.

2. Arguments en faveur des options de délocalisation (A et B)

Cette section présente différents éléments susceptibles d'entrer en ligne de compte dans l'appréciation des options de localisation dans les écoles secondaires. Ces éléments ont notamment été identifiés dans l'analyse SWOT réalisée par la CODES le 24 novembre 2025. Ils sont présentés ici avec leurs limites et points de vigilance.

2.1 Stabilité de l'environnement pour l'élève

Le maintien dans l'école secondaire peut contribuer à préserver le réseau relationnel de l'élève et à limiter une transition supplémentaire dans son environnement scolaire. L'élève conserve alors ses repères spatiaux, ses habitudes de déplacement et une partie de ses relations scolaires. La possibilité de réorientation au sein du même établissement peut également être considérée comme un élément de souplesse organisationnelle.

Cette configuration implique toutefois que les élèves connaîtront, pour les années suivantes, une nouvelle transition vers le Lycée cantonal. La question est donc moins celle de l'évitement de la transition que celle de son anticipation d'une année.

2.2 Continuité pédagogique et méthodologique

Le maintien dans les écoles secondaires peut offrir une continuité avec les repères pédagogiques, méthodologiques et relationnels déjà installés au secondaire I. Les élèves bénéficieraient d'un environnement qu'ils connaissent déjà, ce qui peut faciliter l'adaptation de certains profils.

Cet argument est toutefois à double tranchant : si la continuité peut faciliter la transition pour certains élèves, elle comporte le risque que le « saut » vers le niveau gymnasial ne soit pas perçu comme tel par les élèves et leurs familles. La formation gymnasiale se caractérise précisément par des exigences spécifiques — autonomie accrue, propédeutique scientifique, travail approfondi — qui pourraient être moins visibles dans un environnement de secondaire I.

2.3 Mutualisation des infrastructures

L'utilisation des locaux existants dans les écoles secondaires permettrait de s'appuyer sur des infrastructures déjà disponibles, ce qui pourrait réduire certains besoins d'adaptation au Lycée cantonal. Dans un contexte de ressources limitées, cette possibilité constitue un élément à examiner.

Cette option peut toutefois impliquer des coûts d'adaptation dans les écoles secondaires elles-mêmes, ainsi qu'une réflexion sur le partage des charges entre canton et communes. Elle peut également générer des besoins supplémentaires en locaux particuliers ou en équipements spécifiques (laboratoires, médiathèque notamment) selon l'organisation retenue. De plus, il est probable que la séparation entre gymnasiens

et non-gymnasiens induise une augmentation des besoins en salles sèches et nécessite donc des infrastructures supplémentaires.

Certaines projections suggèrent qu'une délocalisation de la première année gymnasiale pourrait, dans certains scénarios, permettre de contenir les besoins en salles de sport au Lycée cantonal à trois unités, contre quatre dans un scénario de centralisation avec passage à trois périodes hebdomadaires d'EPS. Cette indication mérite d'être examinée, mais elle doit être relativisée au regard de plusieurs facteurs d'incertitude non encore levés : l'évolution démographique du canton qui donne quelques signes de baisse à l'avenir et les synergies éventuelles avec les deux nouvelles salles en cours de construction dans le cadre de la rénovation de Stockmar.

2.4 Considérations politiques locales

Le maintien d'une présence gymnasiale dans les écoles secondaires peut être examiné au regard de l'équilibre régional, de l'acceptabilité politique et des attentes des acteurs communaux et des districts. Dans un canton où la centralisation suscite régulièrement des débats, cet aspect peut peser dans l'appréciation globale de l'option.

Cette dimension relève moins d'un avantage pédagogique que d'un paramètre de contexte institutionnel et politique.

3. Points de vigilance associés aux options de délocalisation (A et B)

3.1 Dimension pédagogique

3.1.1 Qualifications enseignantes

Cette section présente les principaux points de vigilance associés aux options A et B. Elle examine les dimensions pédagogiques, organisationnelles et identitaires susceptibles d'influencer la mise en œuvre de ces configurations.

Le cadre réglementaire prévoit des exigences de qualification pour l'enseignement gymnasial. Dans l'hypothèse d'une délocalisation, il conviendrait d'identifier les enseignants disposant des qualifications requises au niveau gymnasiale, ainsi que les modalités de suivi pédagogique.

De fait :

- Besoin d'identifier, au sein de chaque école secondaire, les enseignants doublement qualifiés
- En cas de lacune, nécessité d'examiner le déplacement d'enseignants du Lycée cantonal vers les sites délocalisés, générant des contraintes de coordination
- Risque d'investissement professionnel moindre des enseignants intervenant ponctuellement auprès d'une classe gymnasiale isolée

- Difficultés de remplacement en cas d'absence pour garantir la continuité avec un enseignant qualifié

Selon Fullan (2007), l'engagement professionnel des enseignants est étroitement corrélé à leur intégration dans une communauté professionnelle cohérente. Un enseignant dispensant seulement quelques heures hebdomadaires à un petit groupe d'élèves gymnasiens risque de voir son investissement dans la formation gymnasiale rester marginal.

3.1.2 Mise en œuvre du Plan d'études cadre

Le nouveau Plan d'études cadre introduit plusieurs dimensions qui supposent une coordination régulière entre enseignants et une certaine cohérence d'établissement, notamment le travail interdisciplinaire, la propédeutique scientifique et l'intégration des compétences transversales. Leur mise en œuvre dans un dispositif réparti sur plusieurs sites devrait être examinée au regard des ressources disponibles et des modalités de coordination retenues.

3.2 Dimension organisationnelle et gouvernance

3.2.1 Dualité de l'autorité

La répartition des responsabilités liées aux élèves de première année gymnasiale dans une configuration délocalisée devrait être précisée. Ces élèves relèveraient officiellement de la division lycéenne, tandis qu'ils seraient physiquement présents dans un établissement secondaire soumis à une autre direction. Cette situation suppose de définir clairement les rôles respectifs des directions concernées en matière de suivi pédagogique, de gestion quotidienne et de coordination organisationnelle.

La consultation de la CODES de février 2023 met en évidence plusieurs questions à traiter dans un tel scénario, notamment la coexistence d'enseignants relevant de statuts différents sur un même site, l'articulation entre les responsabilités des directions et la gestion de pensums partagés entre secondaire I et secondaire II.

La délocalisation des élèves de première année gymnasiale soulève également des questions de gestion des ressources humaines enseignantes. Plusieurs modalités peuvent être envisagées pour l'affectation du corps enseignant : mise au concours cantonale avec affectation dans les écoles secondaires, mobilisation d'enseignants déjà en poste dans ces établissements et disposant des qualifications requises, ou déplacement d'enseignants du Lycée cantonal vers les sites concernés. Chacune de ces modalités implique des ajustements spécifiques, notamment en matière de coordination entre les entités employeuses et de définition des cahiers des charges.

La question de l'autorité hiérarchique mérite par ailleurs une clarification. La direction du Lycée cantonal assume la responsabilité de la qualité de l'enseignement gymnasial. Dans un contexte de délocalisation, il conviendrait de préciser comment cette

responsabilité serait exercée à l'égard d'enseignants physiquement présents dans d'autres établissements et placés dans le fonctionnement quotidien sous une autre direction. Les modalités de recrutement, d'affectation et d'évaluation devraient à ce titre être définies de manière explicite.

Les entretiens de service, qui constituent un élément du pilotage de la qualité de l'enseignement, illustrent également cette problématique. Dans un dispositif délocalisé, il faudrait déterminer selon quelles modalités ils seraient conduits, par quelle autorité et selon quelles procédures, ainsi que la manière dont pourrait être assurée l'observation en classe sur des sites distincts.

De manière plus générale, un dispositif réparti sur plusieurs sites impliquerait de clarifier les mécanismes de supervision pédagogique, de suivi des pratiques d'évaluation, de coordination disciplinaire et d'accompagnement des enseignants. Ces éléments devraient être examinés au regard des exigences de qualité, de cohérence et de lisibilité du dispositif. Les conséquences sur le travail administratifs au niveau des directions nécessiteraient d'être évaluées précisément dans ce scénario.

3.2.2 Calendrier scolaire

Les différences de calendrier scolaire entre établissements pourraient nécessiter une coordination importante, en particulier pour les semaines spéciales, les activités communes et l'organisation des enseignants intervenant sur plusieurs sites.

3.2.3 Fragmentation des choix

Le système de maturité prévoit des choix significatifs pour les élèves dès la première année : langue 2 (allemand ou italien), langue 3 (anglais, italien, latin ou grec) et éventuellement options spécifiques et filière bilingue. L'offre de l'ensemble de ces options dans chaque école secondaire risquerait d'induire des classes à très faibles effectifs parfois, conduisant à des orientations par défaut selon l'offre locale plutôt que selon les aptitudes et souhaits des élèves.

3.3 Dimension identitaire

L'entrée en formation gymnasiale correspond à un changement de statut et à l'intégration dans une nouvelle division d'enseignement. La littérature scientifique établit clairement l'importance du sentiment d'appartenance (« sense of belonging ») pour la réussite et la persévérance scolaires (Allen et al., 2018 ; Gopalan & Brady, 2019 ; Walton & Cohen, 2011).

Dans une configuration où les élèves de première année demeureraient physiquement dans leur établissement d'origine, la distinction entre leur statut institutionnel et leur cadre quotidien pourrait être moins lisible. Selon les modalités retenues, cette continuité spatiale pourrait atténuer certains effets du passage au secondaire II ou en différer la perception. Les activités collectives liées à la fin de la scolarité obligatoire

pourraient également être organisées différemment dans ce contexte, avec des effets variables sur la cohésion du groupe.

Précision méthodologique : les travaux mentionnés portent principalement sur d'autres contextes de transition scolaire ou postobligatoire. Leur transposition au cas jurassien doit donc être interprétée avec prudence.

4. Analyse de l'option C — Centralisation au Lycée cantonal

Cette section examine les principales implications de l'option C, qui prévoit l'accueil de l'ensemble des élèves de première année gymnasiale au Lycée cantonal de Porrentruy. L'analyse s'appuie sur les éléments identifiés dans le *Rapport de consultation*, l'analyse SWOT de la CODES du 24 novembre 2025, la consultation des directions d'ES de février 2023 et les éléments de comparaison disponibles dans les cantons partenaires.

4.1 Avantages de la centralisation

4.1.1 Gouvernance unifiée et clarté de l'autorité

L'accueil de l'ensemble des élèves au Lycée cantonal permettrait de concentrer les responsabilités pédagogiques et organisationnelles au sein d'une même structure. Les entretiens de service, l'observation en classe, la coordination disciplinaire et l'accompagnement des enseignants s'inscriraient alors dans un cadre institutionnel unique. Cette configuration réduit les questions de double tutelle ou de répartition des responsabilités observées dans les scénarios de délocalisation.

4.1.2 Accès immédiat au corps enseignant qualifié

La centralisation donne accès, dès la première année, à l'ensemble du corps enseignant du Lycée cantonal. Elle évite par ailleurs le recours à des configurations impliquant des déplacements d'enseignants vers plusieurs sites ou des pensums partagés entre secondaire I et secondaire II. Cette configuration correspond aux exigences du cadre réglementaire en matière de qualification des enseignants du secondaire II.

4.1.3 Mise en œuvre cohérente du Plan d'études cadre

Le Plan d'études cadre 2024 introduit plusieurs dimensions qui supposent une coordination soutenue entre enseignants et un cadre de travail partagé, notamment le travail interdisciplinaire, la propédeutique scientifique, les compétences transversales et l'engagement pour le bien commun. Un regroupement sur un site unique facilite cette cohérence de mise en œuvre.

4.1.4 Construction du sentiment d'appartenance

L'intégration au Lycée cantonal dès la première année peut être examinée au regard du passage symbolique vers le secondaire II et de la construction d'un sentiment d'appartenance à la nouvelle division d'enseignement. Ce facteur est documenté dans

la littérature scientifique comme significativement corrélé à la réussite et à la persévérance scolaires (Allen et al., 2018 ; Gopalan & Brady, 2019 ; Walton & Cohen, 2011).

4.1.5 Accès aux spécificités du Lycée cantonal

La centralisation permet un accès immédiat aux spécificités du Lycée cantonal, notamment les options spécifiques et certaines caractéristiques liées à l'établissement. Les options A et B en différeraient l'accès d'une année.

4.1.6 Économies d'échelle et coûts planifiables

La centralisation supprime les surcoûts liés à la dispersion des enseignements sur plusieurs sites, mais elle suppose des adaptations infrastructurelles au Lycée cantonal. Le caractère ponctuel de ces investissements peut être mis en regard des coûts récurrents associés aux solutions décentralisées.

4.1.7 Cohérence régionale

L'option C est compatible avec les pratiques observées dans plusieurs cantons partenaires. Elle s'inscrit ainsi dans un environnement intercantonal relativement homogène, ce qui peut faciliter la coordination et la mobilité des élèves.

4.2 Difficultés et points de vigilance de la centralisation

4.2.1 Impact sur les effectifs des écoles secondaires

La centralisation de la première année gymnasiale au Lycée cantonal entraîne pour les écoles secondaires, dans un modèle 10+4, le départ des élèves destinés à la formation gymnasiale après la 10^e année. Dans un modèle mixte, ce départ concerne la fraction des élèves accédant par la voie 10+4, les autres poursuivant leur 11^e année dans l'école obligatoire. L'analyse SWOT de la CODES du 24 novembre 2025 identifie plusieurs conséquences de cette diminution des effectifs en 11^e année : diminution potentielle des ressources (enveloppe pédagogique et entrées financières), diminution des prestations pour les élèves restant à l'ES, risque de fermeture ou de regroupement de classes dans certains établissements. La consultation des directions d'ES de février 2023 souligne également les problèmes de fluctuation des effectifs et d'organisation qui en découlent (répartition des branches, problématique liée aux contrats CDD et CDI).

Mesure d'atténuation : un dispositif d'accompagnement des écoles secondaires, intégré au plan de mise en œuvre de la réforme, devrait permettre d'anticiper la réorganisation des classes de 11^e année et de planifier la réaffectation des ressources pédagogiques.

4.2.2 Départ des élèves à profil gymnasial

Le départ des élèves ayant un profil gymnasial peut modifier la composition des classes de 11^e année. Selon les contextes, cela peut être perçu comme un risque pour la

dynamique de groupe ou comme une opportunité d'adapter davantage les méthodes d'enseignement aux besoins des élèves restants.

4.2.3 Enjeux infrastructurels au Lycée cantonal

Le Lycée cantonal de Porrentruy devra absorber une année supplémentaire d'élèves, ce qui nécessite des adaptations infrastructurelles : aménagement de salles de classe supplémentaires, adaptation des infrastructures sportives et des salles spéciales. Des pistes ont été identifiées au niveau des bâtiments cantonaux à proximité du site principal, notamment le bâtiment de la rue Thurmann 12 — qui abrite actuellement la Division commerciale du CEJEF (DIVCOM) — et le bâtiment du Banné 23, anciennement utilisé par le site jurassien de formation primaire de la HEP-BEJUNE, transféré au campus StrateJ à Delémont en août 2016.

À cet égard, la stratégie de gestion du portefeuille immobilier cantonal adoptée par le Gouvernement jurassien le 12 décembre 2025 (Stratégie immobilière 2026-2040) constitue un élément de contexte déterminant. Ce document stratégique, qui fixe les axes directeurs pour la rationalisation et la valorisation des quelque 115 bâtiments appartenant au canton pour les quinze prochaines années, prévoit explicitement la rénovation du bâtiment du Banné 23 ainsi que du bâtiment de la rue Thurmann 12, dans la perspective du passage de la maturité gymnasiale de trois à quatre ans (communiqué du Gouvernement jurassien, 12 décembre 2025 ; jura.ch). Le bâtiment de la rue Thurmann 12 conservera une vocation scolaire.

Ces orientations créent, en l'état actuel de l'avancement du dossier, des conditions qui devraient permettre de satisfaire les besoins en volume de salles de classe liés à l'accueil d'une année supplémentaire. Il convient cependant de relever que les choix pédagogiques à venir — notamment la définition des options spécifiques et complémentaires, la répartition de l'enseignement dans les disciplines scientifiques, la mise en œuvre de l'interdisciplinarité ou encore l'organisation de la propédeutique scientifique — auront un impact sur les besoins en locaux et en salles spéciales qu'il est difficile d'estimer précisément au stade actuel. Il importe toutefois de souligner que cette incertitude est inhérente à la réforme elle-même et s'appliquerait de manière analogue dans l'ensemble des scénarios de localisation envisagés.

L'évaluation détaillée des capacités d'accueil et la planification des travaux nécessaires relèvent du GT11 Infrastructures.

Mesure d'atténuation : le GT11 Infrastructures est mandaté pour établir un état des lieux détaillé et un plan des besoins (*Rapport de consultation*, section 8.3). Le calendrier du projet, avec une première volée entre 2032 et 2034, offre un délai de planification suffisant pour réaliser les adaptations nécessaires de manière échelonnée. La concordance entre le calendrier de la stratégie immobilière cantonale (horizon 2040) et celui de l'EVMG-JU (première volée entre 2032 et 2034) permet d'envisager une planification coordonnée des travaux de rénovation. L'investissement, bien que

significatif, est ponctuel et planifiable. Les réflexions menées établissent que le scénario de centralisation avec passage à trois périodes hebdomadaires d'EPS implique un besoin de quatre salles de sport, créant un déficit d'une salle par rapport à la capacité disponible (y compris la salle des Tilleuls existante). Des facteurs d'incertitude significatifs demeurent cependant : l'évolution démographique du canton et les synergies potentielles avec les deux nouvelles salles en cours de construction à Stockmar pourraient modifier sensiblement ce constat. Le GT11 Infrastructures devra intégrer ces éléments dans son analyse.

4.2.4 Impact sur l'emploi et transferts de personnel

La centralisation peut entraîner des ajustements de personnel dans les écoles secondaires et un besoin accru d'enseignants au Lycée cantonal. Ces effets devront être examinés au regard des qualifications disponibles et des modalités de réaffectation possibles.

4.2.5 Acceptabilité politique

La centralisation à Porrentruy peut susciter des réactions différentes selon les districts et les acteurs concernés. Cette dimension relève moins d'un enjeu pédagogique que d'un paramètre d'acceptabilité institutionnelle.

4.2.6 Perte du réseau amical et transition anticipée

Pour les élèves entrant en première année gymnasiale dans un modèle 10+4, la centralisation au Lycée cantonal implique une rupture avec leur environnement scolaire une année plus tôt que dans le système actuel, avec la perte du réseau amical constitué au secondaire I (Analyse SWOT CODES, 24 novembre 2025). Il convient toutefois de relever que cette transition interviendrait de toute façon l'année suivante dans les options A et B, et qu'elle constitue une étape naturelle du parcours de formation.

5. Enjeux systémiques pour les écoles secondaires

Quel que soit le modèle retenu, la réforme est susceptible d'avoir des effets structurels sur les écoles secondaires. Ces effets doivent être examinés en tenant compte à la fois des contraintes organisationnelles, des ajustements pédagogiques et des évolutions possibles pour les établissements concernés.

5.1 Conséquences de la diminution des effectifs en 11S

Dans un modèle 10+4 — ou dans la composante 10+4 d'un modèle mixte — le départ des élèves concernés après la 10^e année entraînerait une diminution des effectifs en 11S. Cette évolution peut avoir plusieurs incidences, notamment sur la répartition des ressources, l'organisation des classes et l'élaboration des horaires.

Cette réduction aurait plusieurs conséquences identifiées par la CODES :

- Diminution potentielle des ressources (enveloppe pédagogique et entrées financières)
- Nécessité d'adapter, selon les contextes, l'organisation des classes de 11e année
- Complexification de la planification des horaires

5.2 Enjeux liés au départ des élèves à profil gymnasial

Le départ des élèves ayant un profil gymnasial peut modifier la composition des classes de 11S et influencer certains paramètres de la dynamique de classe. Selon les contextes, cet effet peut être perçu comme une difficulté d'ajustement ou comme une occasion d'adapter davantage les pratiques d'enseignement aux besoins des élèves restant dans les écoles secondaires.

L'enjeu principal réside alors dans l'accompagnement du changement auprès des équipes enseignantes, afin de maintenir la qualité de l'enseignement et la continuité pédagogique en 11S.

5.3 Opportunités pour les écoles secondaires

L'analyse SWOT de la CODES met aussi en évidence plusieurs évolutions possibles dans l'organisation des écoles secondaires :

- **Amélioration qualitative** : des effectifs réduits en 11S permettraient une augmentation de la qualité de l'enseignement pour les élèves restants et un accompagnement plus individualisé ;
- **Clarification de la mission éducative** : l'école secondaire pourrait se concentrer sur les élèves ne visant pas la maturité gymnasiale, avec des méthodes et un rythme adaptés à leurs besoins ;
- **Allègement administratif** : diminution de la charge administrative des ES ;
- **Coopération professionnelle** : développement accru des liens avec le monde professionnel en 11S, en cohérence avec l'orientation vers la formation professionnelle.

6. Analyse économique comparative

6.1 Méthodologie d'estimation

L'analyse économique présentée ci-après porte sur les **surcoûts différentiels** associés aux options A et B, comparées à l'option C. Elle ne constitue pas une estimation du coût global de l'option C, lequel se trouve dans le *Rapport sur les modèles structurels*. L'objectif est d'évaluer les surcoûts salariaux liés à la répartition des cours dans un scénario de maintien dans les écoles secondaires.

Le calcul repose sur les profils des élèves actuellement scolarisés au Lycée cantonal et sur leur répartition géographique. **Le périmètre retenu couvre les districts de**

Delémont et de Porrentruy ; les situations particulières des Franches-Montagnes et de Moutier, dont les élèves suivent majoritairement une formation gymnasiale hors canton, n'ont pas été intégrées à ce stade. Il s'agit d'une estimation de cadrage fondée sur les données disponibles.

6.2 Surcoûts des options A et B par rapport à l'option C

Le surcoût annuel lié à la démultiplication des cours dans un scénario de maintien dans les écoles secondaires (options A et B) est estimé entre CHF 300'000 et CHF 1'200'000, selon la grille horaire retenue et le niveau de différenciation des enseignements.

Cette fourchette s'explique par plusieurs variables :

- **Hypothèse basse (CHF 300'000)** : grille horaire minimisant les cours à effectifs différenciés dans l'option B
- **Hypothèse haute (CHF 1'200'000)** : intégration de l'ensemble des cours d'options spécifiques et de la pleine offre linguistique dans l'option A

Ces montants correspondent aux coûts salariaux supplémentaires des enseignants et n'incluent pas les frais de déplacement, de coordination ou d'infrastructure. Les écarts identifiés tiennent notamment à la multiplication des groupes de langues, au dédoublement des cours d'options spécifiques pour des effectifs parfois réduits et à l'organisation distincte de la filière bilingue actuellement mutualisée au Lycée.

6.3 Coûts comparés selon les options

L'option B, qui prévoit un regroupement par district, pourrait réduire partiellement les surcoûts salariaux grâce à des effectifs plus importants sur chaque site. Cette réduction potentielle doit toutefois être mise en regard d'autres postes de dépenses, notamment le transport des élèves, la restauration scolaire et les investissements infrastructurels nécessaires selon les sites.

L'option C, qui prévoit une centralisation au Lycée cantonal, suppose des adaptations infrastructurelles afin d'accueillir une année supplémentaire d'élèves. Des pistes ont été identifiées à proximité du site principal, notamment les bâtiments de la rue Thurmann 12 et de Banné 23, ainsi que des synergies possibles avec la DIVCOM, qui partage actuellement certains locaux avec le Lycée.

Dans cette configuration, l'investissement infrastructurel serait ponctuel, tandis que les options de délocalisation s'accompagnent de coûts récurrents. La centralisation permettrait également une mutualisation des ressources existantes.

7. Expériences des cantons partenaires

L'analyse des démarches entreprises par les cantons romands en transition permet de situer les options jurassiennes dans un contexte plus large. Il convient cependant de

souligner d'emblée que les conditions structurelles varient significativement d'un canton à l'autre, ce qui limite la portée des comparaisons directes.

7.1 Canton de Neuchâtel

Le rapport EVMG-NE (mars 2024) indique que « les élèves de 1^{ère} MG suivraient a priori leurs cours dans les locaux des lycées, et non plus dans ceux d'un établissement de l'EO. Ce point est nécessaire pour développer une culture d'établissement et introduire les thèmes transversaux déterminés dans le RRM/ORM ». Il convient de relever que le canton de Neuchâtel dispose de trois lycées cantonaux répartis sur son territoire, ce qui atténue considérablement la problématique de la centralisation géographique.

7.2 Cantons de Vaud et Fribourg

Les travaux préparatoires vaudois (mandat MAT-EO) et le rapport d'impulsion fribourgeois (Matu27) ne mentionnent pas d'option de délocalisation et prévoient l'accueil de tous les élèves gymnasiens dans les établissements de maturité. Ces cantons disposent toutefois d'un maillage territorial de gymnases nettement plus dense que le canton du Jura, ce qui rend la question de l'accès géographique moins sensible.

7.3 Constat

Les cantons romands ayant avancé dans leur réflexion privilégient à tous ce stade l'accueil des élèves de première année gymnasiale dans les établissements de maturité. Cette convergence constitue un élément de contexte pertinent.

La transposabilité de ces choix au contexte jurassien appelle cependant une réserve méthodologique importante. Le canton du Jura se distingue par des caractéristiques singulières : un seul établissement de maturité cantonal, une géographie impliquant des distances significatives pour certains élèves, un réseau scolaire décentralisé et une sensibilité politique marquée à l'égard de la question de la centralisation. Les cantons de Neuchâtel et de Vaud disposent de plusieurs lycées cantonaux répartis sur leur territoire, ce qui modifie substantiellement les termes de la problématique. L'absence de délocalisation dans ces cantons ne préjuge donc pas nécessairement de son inadéquation dans le contexte jurassien, pas plus qu'elle ne valide automatiquement l'option de centralisation pour le Jura.

8. Évaluation au regard des objectifs stratégiques

Le *Rapport de consultation* définit six objectifs stratégiques qui doivent guider l'ensemble des décisions du projet. Cette section évalue les trois options de localisation à l'aune de ces objectifs. Pour chaque objectif, l'analyse s'efforce de distinguer les enjeux structurels des enjeux susceptibles d'être atténués par des mesures d'accompagnement.

8.1 OS1 — Garantir l'aptitude générale aux études supérieures

Les options A et B présentent des risques identifiés pour cet objectif : qualifications enseignantes potentiellement insuffisantes dans certaines écoles secondaires, mise en œuvre du PEC fragilisée par la dispersion géographique, propédeutique scientifique conditionnée par la disponibilité d'équipements adéquats. Ces risques pourraient être partiellement atténués par un recensement préalable des enseignants doublement qualifiés et par des investissements ciblés en équipements ; toutefois, l'ampleur et le coût de ces mesures compensatoires restent à évaluer. L'option C permet un accès immédiat à l'ensemble du corps enseignant qualifié du Lycée et une mise en œuvre cohérente du PEC, mais implique l'adaptation des capacités d'accueil de l'établissement. Le lien causal entre localisation et réussite universitaire n'est pas directement documenté dans la littérature scientifique disponible ; l'évaluation repose ici sur une extrapolation à partir des conditions de mise en œuvre.

8.2 OS2 — Préparer les élèves à assumer des responsabilités

Les thématiques transversales (éducation au développement durable, citoyenneté, numérique) et les dispositifs d'engagement pour le bien commun (art. 23 RRM/ORM) nécessitent une vie d'établissement structurée. L'option C offre un cadre institutionnel intégré pour ces dispositifs. Les options A et B ne rendent pas leur mise en œuvre impossible, mais supposent une coordination inter-sites dont la complexité opérationnelle pourrait compromettre la réalisation (cf. section 3.2). Il est également envisageable que des formes d'engagement citoyen adaptées au contexte local des écoles secondaires puissent enrichir cet objectif, bien que cette piste n'ait pas été explorée à ce stade.

8.3 OS3 — Maintenir l'équilibre du système de formation

Cet objectif est relativement neutre vis-à-vis des options de localisation. L'option C contribue à clarifier les filières en séparant physiquement les parcours dès la première année. Les options A et B maintiennent quant à elles une proximité entre formation gymnasiale et formation professionnelle qui pourrait, selon le point de vue adopté, favoriser soit la perméabilité entre filières, soit une confusion des identités de formation.

8.4 OS4 — Préserver et valoriser les spécificités jurassiennes

Les spécificités du Lycée cantonal (option théâtre, filière bilingue, climat d'établissement) ne seraient pleinement accessibles aux élèves de première année que dans l'option C. Les options A et B en retarderaient l'accès d'une année sans les supprimer. L'impact réel de ce décalage temporel sur le parcours des élèves et sur l'attractivité de ces filières mériterait une analyse complémentaire. Par ailleurs, le maintien d'une présence gymnasiale dans les écoles secondaires pourrait être

considéré comme relevant également d'une spécificité jurassienne — celle de la proximité territoriale et de la décentralisation du système éducatif.

8.5 OS5 — Assurer la cohérence régionale

L'option C est cohérente avec les pratiques observées dans les cantons partenaires (cf. section 7). Les réserves méthodologiques formulées en section 7.3 s'appliquent toutefois également ici : la cohérence régionale ne saurait constituer un argument suffisant en soi, dès lors que les conditions structurelles diffèrent. Il convient de distinguer la cohérence des modèles — qui facilite la mobilité des élèves et la reconnaissance mutuelle — de la simple uniformité des choix organisationnels.

8.6 OS6 — Conduire une réforme maîtrisée et soutenable

Les options A et B génèrent des surcoûts récurrents estimés entre CHF 300'000 et CHF 1'200'000 par année ainsi qu'une complexité de gouvernance significative (cf. sections 3.2 et 6). L'option C permet une gouvernance unifiée et un investissement infrastructurel ponctuel. Il convient cependant de relever que l'option C concentre les risques de mise en œuvre sur un seul établissement et sur un calendrier d'adaptation infrastructurelle dont la faisabilité reste à confirmer par le GT11. Le caractère « maîtrisé » de la réforme dépend aussi de l'acceptabilité politique et sociale de l'option retenue, dimension sur laquelle les options A et B pourraient présenter des avantages dans certaines régions.

9. Grille d'analyse comparative

Le tableau suivant synthétise l'évaluation des trois options selon les critères identifiés dans les sections précédentes. Toute synthèse tabulaire implique un degré de simplification ; le lecteur est invité à se reporter aux développements correspondants pour une appréciation nuancée de chaque critère.

Clé de lecture : les évaluations renvoient aux sections du document où elles sont fondées. L'échelle retenue distingue cinq niveaux : Pleinement aligné (✓✓), Partiellement aligné (✓), Neutre ou indéterminé (○), Partiellement problématique (X), Fortement problématique (XX).

Critère d'évaluation	Option A	Option B	Option C
OS1 — Aptitude études sup.	XX	X	✓
OS2 — Responsabilités citoyennes	X	X	✓
OS3 — Équilibre du système	○	○	○
OS4 — Spécificités jurassiennes	X	X	✓

OS5 — Cohérence régionale	X	○	✓
OS6 — Réforme maîtrisée	X X	X	✓
Coûts récurrents	X X (+600k-1.2M/an)	X (+300k-800k/an)	○
Infrastructures sportives (EPS)	○	X	X (risque déficit 1 salle)
Clarté de gouvernance	X X	X	✓✓
Sentiment d'appartenance	X	X	✓✓
Proximité régionale	✓✓	✓	X
Stabilité pour l'élève (1re année)	✓	○	X
Acceptabilité politique locale	✓	✓	X
Tendance générale	Défavorable sur les dimensions pédagogiques et financières	Intermédiaire	Favorable sur les dimensions pédagogiques et organisationnelles

Note méthodologique : cette grille constitue une synthèse inévitablement réductrice. Les évaluations reflètent l'état actuel de l'analyse et pourront être révisées à mesure que des données complémentaires seront disponibles (notamment les coûts infrastructurels de l'option C et le recensement des enseignants doublement qualifiés). Les bilans ne constituent pas des moyennes arithmétiques mais une appréciation qualitative. Il appartient aux instances de consultation et de décision de pondérer ces critères selon la hiérarchie de valeurs qu'elles entendent privilégier.

10. Conclusion

10.1 Constats

L'analyse systématique des options de localisation au regard des dimensions pédagogique, organisationnelle, financière, identitaire et territoriale conduit aux constats suivants :

- 1. Les options A et B (délocalisation) présentent des difficultés structurelles** sur les plans pédagogique, organisationnel et financier, en particulier en ce qui concerne les qualifications enseignantes, la gouvernance, la mise en œuvre du PEC et les surcoûts récurrents. Elles comportent cependant des avantages en termes de proximité territoriale, de stabilité pour l'élève en première année et d'acceptabilité politique locale ;

2. **L'option C (centralisation) présente un alignement plus favorable** avec les objectifs stratégiques du projet relatifs à la qualité de la formation, à la gouvernance et à la cohérence régionale. Elle soulève en revanche des enjeux significatifs en matière d'impact sur les écoles secondaires, de faisabilité infrastructurelle et d'acceptabilité politique ;
3. **Les expériences des cantons partenaires** convergent vers un accueil des élèves dans les établissements de maturité, dans des contextes toutefois structurellement différents du canton du Jura (cf. section 7.3).
4. **L'analyse économique** met en évidence des surcoûts récurrents significatifs pour les options A et B, tandis que les coûts d'adaptation de l'option C restent à chiffrer de manière détaillée.

10.2 Prise de position analytique

Au regard de l'analyse développée dans le présent document, l'option C (centralisation au Lycée cantonal) apparaît, à ce stade de l'analyse, comme la configuration la plus cohérente avec les objectifs stratégiques définis dans le *Rapport de consultation*, en particulier ceux relatifs à la qualité de la formation (OS1), à la gouvernance (OS6) et à la cohérence régionale (OS5).

Cette appréciation est toutefois conditionnée par des éléments qui restent à confirmer, notamment la faisabilité infrastructurelle (GT11), le coût des adaptations requises au Lycée cantonal, et la capacité du dispositif d'accompagnement du changement à répondre aux préoccupations légitimes des écoles secondaires et des acteurs territoriaux.

Il appartient aux instances consultatives et décisionnelles de pondérer les différentes dimensions de cette analyse — qualité de la formation, gouvernance, finances, proximité territoriale, acceptabilité politique — selon les priorités qu'elles entendent fixer pour le projet EVMG-JU.

Annexes

Annexe 1 — Sources réglementaires et institutionnelles

CDIP/SEFRI (2024). *Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et Ordonnance y relative (ORM)*.

CDIP (2024). *Plan d'études cadre pour les écoles de maturité (PEC)*. Berne.

Canton de Neuchâtel (2024). *Rapport EVMG — Évolution de la maturité gymnasiale*, mars 2024.

Canton de Vaud — DGEP (2025). *Mandat MAT-EO*.

Canton de Fribourg (2024). *Rapport d'impulsion Matu27*.

Gouvernement jurassien (2025). *Stratégie de gestion du portefeuille immobilier cantonal 2026-2040*. Communiqué de presse du 12 décembre 2025. Disponible sur [jura.ch](https://www.jura.ch).

Eberle, F. (2025). *Studienerfolg und Studienabbruch an Hochschulen*. SEFRI.

Annexe 2 — Littérature scientifique

Allen, K., et al. (2018). *The relationships between school belonging and students' outcomes in secondary education: a meta-analytic review*. *Research Papers in Education*.

Fullan, M. (2007). *The New Meaning of Educational Change* (4th ed.). Teachers College Press.

Gopalan, M., & Brady, S.T. (2019). *College Students' Sense of Belonging: A National Perspective*. *Educational Researcher*.

Mintzberg, H. (1979). *The Structuring of Organizations*. Prentice-Hall.

Walton, G.M., & Cohen, G.L. (2011). *A brief social-belonging intervention improves academic and health outcomes*. *Science*, 331, 1447-1451.